

# Un acte quelle que soit sa nature

Pour retrouver un acte notarié, je dois connaître le nom du notaire, la date de l'acte, le nom des parties.

- Je vérifie si l'inventaire est déjà [en ligne](#).

**Je ne connais pas le nom du notaire.**

- Je dois, au préalable, entamer une recherche pour repérer l'étude dans laquelle le notaire a ou est susceptible d'avoir exercé. Pour cela, je me réfère à [cette liste](#).
- Puis, je vérifie si l'inventaire est déjà [en ligne](#).

Les registres de notaires ne sont pas numérisés.

- Je consulte donc les registres originaux en [salle de lecture](#).
- Je désire une copie de l'acte recherché ? Je [contacte les archives](#) en précisant le **nom** et la **résidence du notaire**, la **date** et la **nature de l'acte**, ainsi que les **parties**.

## À SAVOIR

Les notaires ont l'obligation de verser leurs **minutes** et leurs **répertoires** au-delà de 75 ans.

Toutefois, de nombreux registres sont encore conservés dans les études, charge aux notaires de vous en permettre l'accès.

- La **minute** est l'original d'un acte rédigé par un officier public (notaire, huissier, etc.).
- Le **répertoire** est une table alphabétique ou chronologique.



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE

Palais des papes  
84000 AVIGNON